ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

N° D'ÉPREUVE : **DATE :**

LIEU :

NOM DE L'ASSOCIATION UFOLEP :

N° D'AFFILIATION :

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

E-MAIL : **TELEPHONE :**

REGLEMENT PARTICULIER 2018

☐ MOTOCROSS ☐ COURSE SUR PRAIRIE ☐ MOBCROSS *(cocher l'activité concernée)*

PREAMBULE

Suite au décret du 09 août 2017 et à l'arrêté du 24 novembre 2017 qui modifient le régime de déclaration des manifestations sportives, l'UFOLEP va mettre en place une procédure permettant de contrôler l'organisation des courses qui se déroulent sous son égide. En effet, afin de garantir la sécurité des pratiquants et des spectateurs, et conformément à la convention signée entre l'UFOLEP et la FFM, un visa numéroté sera délivré à l'organisateur certifiant que la liste des points à contrôler a bien été respectée.

EN L'ABSENCE DE VISA FEDERAL, LA COURSE NE POURRA ETRE ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE L'UFOLEP

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, aux réglementations sportives UFOLEP, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

PROCEDURE

L'organisateur envoie le dossier complet d'organisation pour avis au comité UFOLEP avec le règlement particulier signé.

↓

Le comité Départemental UFOLEP vérifie l'ensemble du dossier et le valide en signant le règlement particulier et transmet numériquement à l'adresse mail : **visacourse@ufolep.org** toutes les pièces à l'UFOLEP nationale qui délivre alors un visa à l'organisateur.

↓

Le comité départemental renvoie le dossier complet en Préfecture avec le visa qui vaut agrément fédéral.

Article 1 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. L'attestation d'assurance est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement un avenir par l'éducation populaire

Article 2 : Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) doit être annexée au présent règlement.

Directeur de course : Licence :

Président du Jury : Licence :

Commissaire technique responsable : Licence :

Responsable du chronométrage :

Article 3 : Catégories & Engagements

Catégorie	Age Mini	Age Maxi	Cylindrée	Tarif & Description

Engagements			
Date début		Date fin	
https://inscriptions.ufolep.org		☐ OUI ☐ NON	
Nom du responsable			

Chronométrage	
Manuel	☐
Electronique	☐
Location Transpondeur	☐ OUI ☐ NON
Tarif	

Article 4 : Contrôles administratifs et techniques

Les pilotes et officiels doivent être titulaires d'une licence annuelle UFOLEP sports mécaniques moto en cours de validité.

Les pilotes sont en possession d'un passeport qui atteste de la conformité de la machine et du bon comportement du pilote.

L'épreuve est ouverte à des pilotes titulaires d'une licence à la manifestation (inscription en ligne obligatoire minimum 3 jours avant la manifestation) :

☐ OUI ☐ NON

Cette mesure est réservée aux organisateurs souscrivant un contrat d'assurance VTM auprès de l'assureur de la fédération UFOLEP (L'APAC)

Tarif en vigueur : 60 € + frais d'engagement. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins de 1 an et leur CASM.

Pour plus d'informations : **Télécharger le cahier des charges 2018 des licences à la manifestation**

moto UFOLEP.

Aucune licence à la manifestation ne pourra être délivrée sur place.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence UFOLEP de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 : Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical :

Nombre de secouristes : Nombre d'ambulance(s) :

Nom de l'organisme :

Hôpital le plus proche : Temps de trajet (en min) :

Article 6 : Le site de pratique

Accès		**Caractéristiques**
Nom du site :		Date d'homologation :
Adresse :		Longueur du circuit :
		Largeur minimum de la piste :
Capacité Solo	**Capacité Side/Quad**	Largeur de la grille :
Essais :	Essais :	Longueur ligne de départ :
Course :	Course :	Nombre de commissaires :

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa de l'association :	Visa du comité :	Visa de l'UFOLEP nationale :
Date :	Date :	Date :

Liste des points à contrôler avant la délivrance d'un visa UFOLEP

1 **Vérifier que l'épreuve figure bien au calendrier fédéral**

2 **Règlement particulier :**

- ☐ Visa du comité sur le règlement particulier
- ☐ Signature du club sur le règlement particulier
- ☐ Vérification de la liste des officiels d'encadrement :
  - ☐ Licences et qualifications des officiels en cours de validité
  - ☐ Présence des officiels nécessaires (au moins directeur de course, membres de jury, technique)
  - ☐ S'assurer que le directeur de course n'est pas le président du club organisateur
  - ☐ Vérification du nombre de commissaires de piste présents
- ☐ Contrôle des catégories :
  - ☐ Respect des âges de pratique prévus par les règles techniques et de sécurité
  - ☐ Respect des cylindrées accessibles selon les âges
- ☐ Site de pratique :

*Pour les circuits (**motocross, vitesse, endurance TT, mob cross**) :*

  - ☐ Longueur du circuit
  - ☐ Largeur du circuit
  - ☐ Largeur de la grille de départ
  - ☐ Longueur de la ligne droite de départ
  - ☐ Capacité de la piste pour les motos (nombre maximum de motos autorisées simultanément)
  - ☐ Capacité de la piste pour les quads/side-cars (le cas échéant)
  - ☐ Capacité de la piste pour les pit-bikes (le cas échéant)
  - ☐ Longueur de la partie terre et de la partie asphalte

*Pour les parcours **(enduro)** :*

  - ☐ Longueur du parcours
  - ☐ Nombre maximum de participants
  - ☐ Passage ou non sur voies ouvertes à la circulation publique (enduro)
  - ☐ Nombre de spéciale (enduro)

Pour les terrains (trial) :

  - ☐ Longueur du parcours
  - ☐ Nombre de zone
  - ☐ Passage ou non sur voies ouvertes à la circulation publique

3 **Plan du site de pratique :**

- ☐ S'assurer que le site de pratique soit bien en adéquation avec la discipline de la manifestation (circuit pour du motocross ou de la vitesse, terrain pour du trial ou parcours pour de l'enduro)

4 **Horaires :**

- ☐ Épreuve semi-nocturne ou nocturne
  - ☐ Accord particulier dans le contact d'assurance pour ces manifestations

Vérifier qu'un éclairage de la piste est prévu (sur la totalité du circuit pour les épreuves de motocross, uniquement les voies d'entrée et de sortie des stands pour l'endurance TT).

- ☐ Organisation de contrôles administratifs et techniques en amont de la manifestation
- ☐ Durée des manches selon les catégories (règlementée selon l'âge des pilotes)
- ☐ Temps de repos entre deux manches (règlementé selon l'âge des pilotes) – vérifier le respect des temps maximum de pratique selon les âges des pratiquants
- ☐ Nombre de manches sur la journée (règlementé selon l'âge des pilotes) (disciplines motocross et vitesse)

5 **Assurance :**

- ☐ Vérification des informations sur la manifestation (nom du club, date, discipline)
- ☐ Conformité de l'attestation (référence aux montants des garanties, numéro de contrat, nom de l'assureur)

+ Pour les championnats nationaux :

- ☐ Réception des éventuels cahiers des charges (selon le championnat)
- ☐ Accord du référent de la CNS sur l'ensemble du dossier